

supplémentaires d'après les faits acquis dans l'exercice précédent. Il en est résulté un excédant final de plus de 18 millions.

Une telle constatation dispense de tout commentaire.

Du reste, ce fait acquis a servi de base au règlement du budget de 1869, dont les évaluations se soldent par un excédant probable de 4,600,000 francs, et qui produira, par conséquent, un boni de beaucoup plus considérable.

M. Magne, pour fournir une preuve presque matérielle à l'appui de ses raisonnements, relève le mouvement du produit des impôts directs pendant les onze premiers mois de l'année 1869, et nous trouvons dans ce tableau un enseignement que nous n'y cherchions pas, et dont cependant nous sommes heureux de faire profiter nos lecteurs. Les huit premiers mois de l'année présentent sur ces seules recettes une augmentation minima de plus de deux millions et maxima de plus de cinq millions de francs. Sous l'influence des agitations, et même des troubles politiques, cette augmentation est tombée à six cent mille francs pour le mois de septembre, et enfin, les mêmes recettes du mois d'octobre ont subi l'énorme diminution comparative de trois millions cent dix-sept mille francs.

En somme, d'ailleurs, l'excédant de 1869 présenterait, suivant le rapport, plus de 55 millions de francs.

Le budget de 1870 se soldera probablement d'après les mêmes données par un boni de quinze millions, déduction faite de six millions qu'on se propose d'affecter aux travaux publics.

Pour le budget de 1871, on prévoit un supplément de dépenses d'environ 23 millions applicables, pour diverses sommes, à de notables améliorations à réaliser dans les services des postes, des télégraphes, de l'instruction publique, et pour 10 millions à l'augmentation du traitement des petits employés. M. Magne manifeste pour le sort de ces serviteurs obscurs, mais utiles, de l'Etat, la sollicitude la plus louable.

En résumé, l'ensemble présumé des recettes pour 1871 est fixé à plus de dix-sept cent soixante et onze millions, et l'ensemble des dépenses probables à plus de seize cent soixante quatorze millions, ce qui porterait l'excédant total des recettes à quatre-vingt-dix sept millions cinq cent mille francs.

Grâce à l'attribution d'une notable partie de cet excédant aux travaux publics et à l'augmentation des allocations conservées à ce ministère, on parviendra pour la première fois depuis bien des années à solder les grands travaux en cours d'exécution avec des ressources purement ordinaires.

C'est là un résultat dont nous ne pouvons assez vivement féliciter l'administration actuelle.

Comme sanction de cet état florissant de nos finances, M. Magne déclare donc qu'il est possible, sans rien compromettre, de diminuer certaines taxes qui avaient eu, dès le principe, un caractère essentiellement transitoire, ou que l'enquête agricole a particulièrement désignées comme funestes au développement des transactions et de la production elle-même. Il propose d'abolir le demi décime établi sur les droits de succession, de réduire à 25 centimes le droit de 2 f. 50 qui frappe les échanges d'immeubles ruraux contigus, d'affranchir de tout droit les sels destinés à la nourriture des bestiaux, de supprimer la taxe de patente pour les agriculteurs qui se bornent à fabriquer les produits de leurs terres, et, entre autres mesures d'intérêts spéciaux, la prise en considération des résultats de l'enquête ordonnée sur les octrois.

Il est en outre un fait capital que ce rapport met en lumière, c'est qu'en une période de quatre années, la caisse d'amortissement a consacré cent millions au rachat des rentes sans exagérer l'importance d'une telle mesure légale. Il est permis de supposer que ce fonctionnement régulier d'une institution dont le rétablissement avait donné lieu aux plus vives disputes, n'apas été sans influence sur le maintien du crédit public.

(Le Soir)

On écrit de New-York :

L'association nationale des planteurs et filateurs de coton vient de publier une très-curieuse statistique de la production et de l'industrie cotonnière, à la date du 1^{er} octobre dernier. D'après les renseignements recueillis avec soin, la récolte totale des Etats-Unis, pour la saison de 1868-1869, a été de 2,366,467 balles, pesant chacune 210 kilogrammes. Certains journaux persistent néanmoins à dire que les évaluations sont restées au-dessous de la vérité, et que le chiffre réel de la production a atteint 3 millions de balles. Quoi qu'il en soit, chacun reconnaît que la superficie cultivée augmente tous les ans, et que le rendement des terres n'est en travers dans son développement que par l'indolence des affranchis et l'incertitude inhérente au travail des noirs. Dans le moment de la récolte, le manque de bras est si marqué que le prix de la journée monte souvent à 4 et 5 piastres, sans qu'on puisse trouver le nombre d'ouvriers nécessaire. C'est pour parer à ce ruineux inconvénient que les propriétaires et planteurs du Sud, réunis à Memphis au mois d'août de cette année, ont résolu d'envoyer un délégué, M. Koopmanschap, en Chine, pour étudier les moyens de faire affluer vers les Etats méridionaux une large émigration de coolies destinés à aider et même à remplacer les noirs.

Sur les 2,366,467 balles récoltées, 1,466,000 ont été exportées, le reste a été consommé dans le pays ou représenté ce qui existe en magasin. Il y a dans toute l'étendue de l'Union 588 filatures, avec 6,196,899 broches, dont 512 usines ayant 5,999,140 broches, situées dans les quinze Etats du Nord, et 76 filatures avec 197,759 broches dans les dix Etats du Sud. Le Massachusetts est à la tête de la production, car il compte 143 usines, avec 2,366,023 broches. La Géorgie, qui donne le plus beau coton du globe, l'espèce à longue soie, ne possède que 26 filatures, l'Alabama et le Tennessee en ont chacune 8, le Texas 2, et l'Arkansas une seule.

Cette différence entre les deux régions fait comprendre la puissance manufacturière de l'une et la richesse agricole de l'autre. Il faut cependant avouer qu'une crise se fait sentir en ce moment dans les districts industriels, parce qu'on n'a pas tenu un compte assez exact de la consommation probable, et que les demandes sont restées au-dessous de la fabrication des fils et des étoffes de toutes sortes. Heureusement que les manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre et des Etats moyens disposent de capitaux qui leur permettent d'attendre l'écoulement de leurs produits. Les fonds étant bien rares dans le Sud et le placement des marchandises bien plus difficile, les habitants ont tout avantage à négliger la filature et le tissage, et à se consacrer plus exclusivement aux plantations de coton, auxquelles ils joignent celles du café, du riz, du tabac, de l'indigo.

(Journal officiel)

REVUE DE LA PRESSE

L'article du *Journal des Débats* dont il est question dans notre bulletin politique et dans notre correspondance parisienne préoccupe vivement l'attention publique.

Après avoir affirmé que ses prédécesseurs ont toujours prêté leur concours aux gouvernements qui se montraient disposés à respecter le droit du pays à se gouverner lui-même, M. Bertin conclut ainsi :

Il n'en pouvait être de même du gouvernement qui succéda à la république, né d'un coup d'Etat, contre les représentants légitimes du pays. Quand bien même, ce dont nous sommes loin d'être convaincus, la dictature eût été alors le seul moyen de tirer la France de l'état d'anarchie où elle s'agitait depuis quatre ans, cette dictature, survivant aux circonstances qui l'avaient fait naître, se transformant bientôt en un gouvernement qui, sous de vaines apparences constitutionnelles, n'était en réalité que le gouvernement personnel, c'est-à-dire, avec quelque modéra-

tion qu'il ait pu être exercé, le despotisme sans un autre nom en présence d'un pareil état de choses, négation de tous les principes politiques qu'on nous a tant vantés, l'opposition était devenue pour nous un devoir.

Mais même après, cette opposition ne fut point une hostilité systématique et révolutionnaire, et toutes les fois que les actes du gouvernement impérial nous ont paru pouvoir, de près ou de loin, et qu'il le voulait ou non, servir la cause du progrès et de la liberté, nous en avons approuvés.

Nous n'avons cessé, il est vrai, dans la faible mesure de liberté qui nous était laissée, de déplorer l'asservissement de la presse et les entraves de toutes sortes qui rendaient illusoire la liberté de la tribune; nous n'avons vu qu'avec douleur cette loi de sûreté générale, qui rappelait les plus mauvais errements de l'empire République et du premier Empire; nous n'avons pas témoigné la même admiration que les feuilles officielles et officieuses par ces expéditions de Chine et de Cochinchine qui coûtaient plus de sang et d'argent à la France qu'elles ne pouvaient lui rapporter de gloire et de profit, ni surtout pour cette aventureuse expédition du Mexique, dont nous avions prévu dès le principe les funestes conséquences et le fatal dénouement.

Mais nous avons loué le gouvernement impérial d'avoir fait le traité de commerce; et lorsqu'il n'a employé les armes de la France qu'à arrêter de concert avec l'Angleterre, les empiétements de l'ambition autrichienne de la Russie, et que le traité de Paris est venu nous donner l'assurance que la guerre de Crimée n'avait pas été entreprise dans un but de conquête, nous y avons hautement applaudi.

Enfin, lorsque prenant au main la cause d'un peuple opprimé, le gouvernement impérial est allé lui porter l'indépendance et la liberté, bien que nous n'ayons cessé de regretter qu'il n'ait point achevé son œuvre et laissé l'Italie régénérée seule maîtresse de résoudre à son gré ses difficultés intérieures, il n'a pas eu d'approbateurs plus décidés que nous.

Cette approbation, nous croyons que le temps s'est chargé de la justifier, et si quelque chose a servi non seulement en Europe, mais en France, la cause du progrès, c'est assurément la guerre d'Italie.

C'est à la suite de cette guerre que l'Empereur, comprenant tout ce qu'il y avait d'inconvenance à avoir aidé un peuple étranger à conquérir la liberté et à la refuser à la France, est entré spontanément, — nous lui devons cette justice, — et malgré Mavis la plupart de ses plus intimes conseillers, dans cette voie de réformes libérales où nous voudrions sans doute le voir marcher d'un pas plus ferme et plus décidé, mais dans laquelle cependant, depuis lors, il n'a cessé de persévérer.

Les questions politiques n'ont jamais été pour nous, quoi qu'en disent les flatteurs de l'Empire, des questions de personnes, et nous n'avons aucun goût pour d'inutiles récriminations.

Que, content de la part du pouvoir qui suffit à la reine d'Angleterre, au roi d'Italie, à l'empereur d'Autriche, au roi des Belges, l'Empereur renonce en droit, comme en fait, aux derniers restes d'un pouvoir personnel devenu manifestement incompatible avec les institutions qu'il a jugé lui-même nécessaire de rendre au pays; que, sans se laisser éblouir par le souvenir de ces folles conquêtes du premier Empire, qui, si elles ont pu donner à la France quelques années de gloire, n'ont eu et ne pouvaient avoir pour résultat définitif que de la mettre vaincue, humiliée et diminuée, au ban de l'Europe; que, sans s'effrayer ni des violences impitoyables et des vaines utopies des partis révolutionnaires, ni des terreurs plus ou moins sincères des partis rétrogrades, appuyé sur un ministère vraiment libéral, il n'ambitionne plus désormais d'autres conquêtes que ces réformes pacifiques qui seules peuvent fonder d'une manière durable le gouvernement de justice, de paix, d'égalité, de liberté civile et religieuse auquel la France ne cesse d'aspirer depuis tout à l'heure un siècle, et loin de trouver en nous des ennemis systématiques et irréconciliables, il nous trouvera toujours prêts, sur ce terrain, à nous associer à ses efforts.

Le directeur, EDOUARD BERTIN.

Le manifeste de M. Bertin est apprécié sévèrement par M. Laurentie de l'Union : « C'est, écrit cet illustre vétéran des luttes de la Restauration et du Gouvernement de

juillet, c'est l'énoncé d'une politique dont toute la fixité consiste dans une souplesse toujours égale de transformations, je ne dis pas de palinodies. »

M. Laurentie continue ainsi :

« Le Manifeste, quelque vague qu'il paraisse au premier aspect, n'est donc pas sans signification; et, quoi qu'il en soit, il veut être un événement; et il ne serait pas le premier de ce genre dans l'histoire du journal de l'Empire. »

Il faut le connaître. « Le *Journal des Débats* veut qu'on croie que sa politique depuis 1814 n'a jamais cessé d'être la même. Il est juste au moins de lui concéder que sa politique n'a jamais cessé d'être inspirée par le même sentiment de personnalité; il parle de ses principes fixes et constants; il a eu un principe fixe et constant, c'est de ne donner son assentiment qu'à ce qui se conforme à ses vues, à ses préférences et à ses calculs. »

Il appelle en témoignage le souvenir de sa conduite sous la restauration; mais il fausse ce souvenir, et il ne sera pas surpris que la mémoire des survivants désavoue son apologie.

Tant que nos prédécesseurs, dit le directeur du *Journal des Débats*, ont pu croire que les Bourbons de la branche aînée pouvaient et voulaient donner à la France le gouvernement représentatif, ils les ont défendus; et, lorsqu'après l'avènement du ministère Polignac, l'illusion à cet égard n'était plus possible, tous leurs efforts, loin de pousser à une révolution, n'ont tendu qu'à arrêter la Restauration sur la pente fatale où elle devait trouver une chute prochaine. »

Ici, c'est le *Journal des Débats* qui se désavoue lui-même.

Ce n'est pas à l'avènement du ministère Polignac qu'il commença cette guerre ouverte contre la Restauration; c'est en plein régime représentatif, dans les années les plus éclatantes du ministère Villèle, lorsque le système politique se déroulait librement dans les Chambres, et que le système financier, en dépit des oppositions, achevait de réparer, après dix ans d'économie, d'ordre et de régularité, les désastres et les ruines de la Révolution et de l'Empire.

Le *Journal des Débats* veut n'avoir pas été complice de la Révolution où courait la monarchie; en cela il est modeste, et nous n'avons nul besoin d'ajouter qu'il est injuste; nous le louons plutôt de décliner la responsabilité des actes qu'il a jeté la France dans un abîme où elle se débat encore.

Arrivant aux souvenirs du gouvernement de 1830, le *Journal des Débats* est plus à l'aise. Il n'a pas voulu la révolution, il a voulu sa monarchie. Nous lui laissons à cet égard la liberté de ses illusions comme de ses apologies.

Aussi bien, son Manifeste va au delà. Il parle du passage de la République comme d'une épreuve qui ne devait point modifier sa politique, et il arrive à l'établissement de la dictature, frère début d'un pouvoir qui se croit fort.

C'est ici le point lumineux du Manifeste. Le *Journal des Débats* veut avoir blâmé, veut avoir tenu pour incompatible les actes divers de cette dictature. Le contredire en son propre témoignage serait puéris. La nature du *Journal des Débats* est une nature exceptionnelle. Il ne se trompe jamais. Seulement il le dit, et il a tort.

Après avoir cité le dernier paragraphe du manifeste des *Débats*, M. Laurentie conclut ainsi :

« Voilà donc le Manifeste; il est là, avec un certain appareil de diplomatie, qui ferait croire à des échanges de conventions. Qu'il suffise de l'avoir fait connaître, sans pénétrer dans ce qu'il voudrait avoir de mystérieux. »

Ce qui est notoire, c'est que le *Journal des Débats* se porte auxiliaire de l'empire, et cela, en un moment où la destinée de l'empire est voilée de nuages; trait de courage digne d'être cité dans un journal habile à s'appuyer les suites de ses résolutions et de ses dévouements.

Nous ne parlons pas de son désaveu des partis révolutionnaires et des partis rétrogrades; cette vieille langue juste-milieu est connue; c'est celle qui a si merveilleusement servi à la défense de la royauté de Louis-Philippe. Quant aux conditions de politique énoncées par le *Journal des Débats*, elles n'ont rien non

plus de bien nouveau, et pour certains peuvent en faire soupçonner qui seraient réservées. Toutes se réduisent en un seul mot : le *Journal des Débats* n'est pas un irrécusable; d'autres que nous ont intérêt à l'acquiescer s'il est une reconnaissance. C'est une étude que nous laissons volontiers aux fins politiques de 1830, dont le *Journal des Débats* tient le drapeau. »

Le *Journal de Paris* se borne à donner, sans commentaires, une courte analyse de l'article de M. Bertin.

Le *Temps* garde le silence.

La plupart des journaux officiels imitent la réserve des organes orléanistes.

Dans le *Figaro*, M. Jules Richard trouve que le ministère n'est pas à la hauteur de la situation :

« Voyez, dit-il, ce qu'il fait, ce ministère; tout est en question, tout; on ne sait pas ce que sera demain. A peine peut-il expliquer hier. Il jette ses préfets par-dessus le pont et dit : « Je n'ai pas donné de tels ordres. » Les préfets désavoués avaient le démenti avec autant d'aisance et de facilité qu'un acrobate avale un sabre. Mais eux, les ministres, il se réunissent en congrès, gravement, placidement, et ils délibèrent sur quoi? »

Sur les annonces judiciaires. Le Sénat romain délibérait sur la sauce d'un turbot, le cabinet français délibère sur les annonces judiciaires.

Nous n'avons jamais été des irrécconciliables, nous n'avons jamais demandé le renversement de l'Empire, nous n'avons jamais dit trop nettement notre avis sur le 2 décembre, nous sommes des gens d'ordre, mais il y a des choses que nous ne pouvons laisser passer sans crier : Au feu !

La situation est assez grave pour que le ministère s'occupe d'autre chose que des annonces judiciaires, — et, notez-le, dans un conseil extraordinaire, présidé par le chef de l'Etat. Un ministre de l'Intérieur doit être capable de répondre ex abrupto à une question d'un député sur ce sujet; il doit avoir prévu que la question lui serait posée; il doit savoir ce qu'il faut y répondre, et ne doit pas demander deux jours de grâce pour une affaire d'aussi mince importance.

Petite Chronique

L'impératrice vient d'écrire au Pape pour lui exprimer ses vifs regrets de ne pas avoir pu aller lui rendre visite.

Les correspondances de Londres nous parlent beaucoup des sympathies que rencontre la famille d'Orléans, à l'occasion de la mort de la duchesse d'Aumale.

Le prince de Galles est venu au Yorkshire, tout exprès pour assister aux funérailles. Il était en visite chez le comte et la comtesse de Grey et Ripon, à Studley-Royal, lorsqu'il reçut, jeudi matin, une lettre de la reine lui exprimant le désir qu'il fût présent à l'enterrement. Le prince partit immédiatement pour Londres par un train spécial.

Le Conseil municipal de Twickenham a voté une adresse exprimant le grand chagrin et le regret ressentis par la communauté tout entière des habitants de cette paroisse, à la mort de la duchesse d'Aumale, leur haute appréciation de la valeur publique et privée de la regrettée duchesse, et leur sympathie, pour la perte qui a frappé sa famille.

On sait dans quelle estime pour ne par dire vénération, la famille d'Orléans, la partie féminine surtout, est tenue, au sein des localités qui entourent la petite colonie royale groupée autour de la maison d'Aumale, comme autrefois autour du château de Claremont.

De plus, un détail d'économie domestique a contribué, chez la classe positive et commerçante de ces quartiers, à rendre les princes populaires. C'est le système suivi par eux de faire autant que possible, dans la localité même, les dépenses de leur entretien de maison. Leurs divers revenus, dépensés ainsi, pour une grande part, à leur porte même, sont une rosée bienfaisante répandue autour d'eux.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 15 DÉCEMBRE 1869.

— 41 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

(Suite).

XXIV.

TRANSACTION.

Quelques lignes suffiront pour expliquer la brusque arrivée du ménage Briant dans un moment où sa présence devrait être si pénible aux deux orphelins.

Quand le docteur était venu confier à M. Vialard ses doutes paternels, il lui avait dit que sa femme était absente ce jour-là. On se rappelle la lettre que le curé écrivit alors à Tristan, la réponse que ce dernier y fit, en

venant lui-même le prier de demander en son nom la main de Corinne, et l'engagement que prit le bon instituteur de s'occuper sans retard de cette affaire, qu'il ne fallait pas laisser languir puisqu'on était décidé à la conclure.

Quand Tristan, mandé au château par le baron d'Igornay, eut quitté le presbytère, M. Vialard fit la réflexion fort sensée que Mme Briant était absente pour le moment, il trouverait difficilement une occasion plus favorable de parler à son mari sans avoir la crainte d'être dérangé.

D'ailleurs ce pauvre père était si malheureux qu'il y aurait de la cruauté à le laisser dans l'incertitude quand on était en position de le rassurer.

Cette dernière considération avait déterminé M. Vialard à aller trouver le docteur à l'instant même. Comme toutes les âmes honnêtes, il savait que les devoirs pénibles souffrent encore moins de retardement que les autres; comme tous les cœurs aimants, il n'hésitait jamais quand il s'agissait d'offrir une consolation.

Il alla donc joindre Briant, et il l'avait trouvé seul encore, toujours mortellement inquiet, plus inquiet que jamais peut-être, car il pensait que le sort de son enfant pouvait se décider en ce moment.

Quelques mots du curé changèrent ses in-

quiétudes en joie sans mélange, en ravissement sans bornes.

Pendant qu'il exprimait avec la plus touchante effusion les nouveaux sentiments qui remplissaient son cœur, brusquement arraché à l'étroite des plus cruelles angoisses, Mme Briant était revenue sans bruit de la ville, et elle avait appris par Toussine que son mari était en conférence secrète dans le salon avec M. le curé.

« Je suis sûre, avait-elle pensé, que ce vieux radoteur vient plaider en faveur des Ragonneau. Ces prêtres n'en font jamais d'autres : ils s'imaginent négliger leurs affaires quand ils ne se mêlent pas de celles de leurs voisins. »

Et Mme Briant en digne fille d'Eve, avait été écouter à la porte du salon.

La première phrase qui frappa son oreille lui avait démontré son erreur.

Alors, sans perdre une minute, elle s'était pressée d'aller à la recherche de Corinne et de lui apprendre ce qui se passait, étonnément qu'elle prévoyait, du reste, depuis longtemps, avait-elle ajouté.

Il serait à la fois téméraire et superflu d'analyser tout ce qu'éprouva le cœur de la pauvre enfant à la nouvelle de ce changement inespéré : téméraire, parce que la parole ne suffirait pas à cette tâche, superflu, parce qu'on devine souvent ce qu'il est impossible d'expliquer.

Corinne se jeta d'abord au cou de sa mère en sanglotant.

Puis elle tomba à genoux et elle se mit à prier.

Ensuite elle demanda à Mme Briant si elle était bien certaine de ce qu'elle lui annonçait.

Enfin elle finit par se dire à elle-même, que l'espérance était un mot bien doux qui exprimait une chose bien triste, car c'était encore le doute avec un peu moins d'obscurité.

Elle se trouva donc moins malheureuse, mais elle resta aussi mélancolique; peut-être aurait-elle voulu apprendre son bonheur de la bouche même de Tristan.

Certaines âmes ont d'ailleurs des pressentiments qui les rendent inhabiles à la joie, car le regard de leur intelligence voit toujours au-delà de l'apparence des choses. Le monde appelle cela des caractères fâcheux, les penseurs le nomment des esprits justes.

Il va sans dire que Mme Briant ne vit rien de ce qui se passait dans le cœur de sa fille. D'abord, elle était franchement et maternellement satisfaite, puis, elle admirait sa prévoyance qui l'avait justement conduit à la ville pour y acheter le trousseau de Corinne, le jour même où le comte de Beauregard faisait demander sa main.

« Mon mari doit être un peu honteux, avait-elle pensé en allant joindre le docteur

aussitôt qu'elle avait entendu le curé s'éloigner. »

Briant se laissa dire qu'il était un niais, qu'il ne savait rien prévoir, que si on l'eût laissé faire, sa fille serait Mme Ragonneau au lieu d'être la comtesse de Beauregard, qu'en un mot il devait, à l'avenir, renoncer à se mêler de quoi que ce fut, s'il voulait que tout allât bien; sa femme l'aurait battu, qu'il ne l'eût pas senti, tant le bonheur de Corinne le rendait insensible à tout ce qui ne touchait que lui.

Mme Briant, séance tenante, avait décidé qu'il fallait aller au château à l'instant même. M. de Beauregard ayant fait la première marche, il était juste, convenable, indispensable, qu'ils fissent la seconde.

Quel est le mari un peu discipliné qui résiste à trois adjectifs aussi ingénieusement disposés? Briant avait donc cédé, tout en disant, dans le plus profond de son for-intérieur, que cette démarche lui semblait un peu prompt pour être parfaitement digne.

Bref, l'heureux couple s'était mis en route pour le château où nous savons qu'il était arrivé.

(La suite au prochain numéro.)